



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



PNUE

Distr.
LIMITEE

UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.7
28 septembre 2004

Original: ANGLAIS

Onzième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes

Montego Bay, Jamaïque, 28 septembre au 2 octobre 2004

**RESULTATS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE OUVERT DE REDACTION
INTERSESSION SUR LES LIGNES DIRECTRICES DU FONCTIONNEMENT DES
CENTRES D'ACTIVITES REGIONAUX (RAC) ET LES RESEAUX D'ACTIVITES
REGIONAUX (RAN) DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT
DES CARAIBES**

INTRODUCTION

La Décision II de la dixième Réunion intergouvernementale (IGM) a examiné le Document d'information concernant l'établissement et la coordination des Centres d'activité régionaux (RAC) et les Réseaux d'activité régionaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes (UNEP(DEC)/CAR IG.22/9) et a établi un groupe ouvert de rédaction intersession sous la présidence de Sainte Lucie pour réviser et modifier les lignes directrices sur le fonctionnement des RAC et des RAN, tel qu'il apparaît au UNEP(OCA)/CAR IG.11/7. La Décision II aussi stipule que le groupe de travail présente un nouveau rapport à la onzième Réunion intergouvernementale sur les progrès réalisés.

Rapport du Gouvernement de Sainte Lucie

Depuis la dixième Réunion intergouvernementale, un premier courrier électronique a été envoyé sollicitant des commentaires et une rétroaction sur cette question, mais il n'y a eu aucun commentaire ou rétroaction de la part des membres proposés du groupe.

L'absence d'un Officier de Programme du programme AMEP a affecté significativement les activités et la participation des pays membres. Ceci a été ensuite aggravé par l'absence de liens concrets entre le RAC/RAN et les états membres en termes de leurs propres projets et leurs propres programmes proposés. Dans le cas du RAC à Trinidad, nous comprenons que l'accord légal n'avait pas encore été finalisé. À cet effet, notre impression est que le Protocole LBS et le programme en général sont devenus moins prioritaires dans plusieurs pays des Caraïbes.

Des efforts significatifs doivent être déployés pour engager les différents états membres à s'impliquer dans le programme de travail proposé, puisque l'élan a été perdu pendant les deux dernières années. En ce moment, il y a dans les pays membres de nouveaux officiers qui ne sont pas familiarisés avec l'évolution du protocole LBS ni avec les différentes activités des projets pilotes nationaux et régionaux qui ont été développés pour mettre en œuvre ses dispositions. Des efforts doivent aussi être focalisés sur les pays pour qu'ils ratifient formellement le Protocole, étant donné qu'il n'est plus considéré comme une haute priorité par plusieurs états membres.

D'autre part, il existe plusieurs nouveaux programmes, projets et activités au niveau national, régional et sous-régional qui ont une forte priorité dans les états membres. Il sera donc nécessaire d'identifier clairement les synergies et les partenariats pour assurer une exécution et des moyens plus efficaces de façon à ce que le secrétariat puisse aider les pays dans ce sens.

Enfin, malgré que le courrier électronique soit une communication relativement peu coûteuse, l'établissement de tels "groupes de travail" a eu dans la réalité relativement peu de succès à répondre aux demandes, besoins et décisions de la Réunion intergouvernementale. La création de petits groupes intersessions qui se réunissent indépendamment ou à l'occasion d'autres forums régionaux devra être considérée afin de faire avancer l'agenda, même si cela implique des coûts supplémentaires.

Il est nécessaire de faire un suivi constant pour recueillir et compiler les commentaires et les préoccupations des états membres. Le secrétariat est le plus efficace pour faire cette

compilation de commentaires. Considérant les ressources humaines limitées, en particulier dans les plus petits états membres, le temps et les ressources humaines leur permettant d'effectivement coordonner ces responsabilités régionales en plus des priorités et des directrices nationales, sont insuffisants.

Nous souhaitons recommander que le sujet de mécanismes efficaces pour une meilleure communication et un échange d'information soit adressé à la Onzième réunion intergouvernementale, tenant en compte les ressources limitées et les demandes croissantes au sein des états membres.